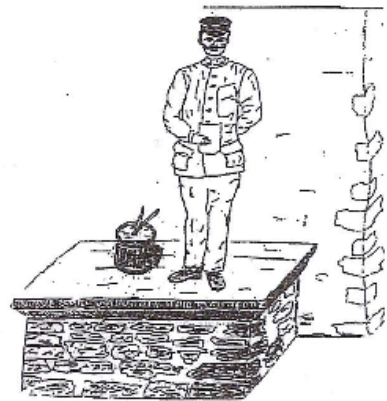


La Babillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Juillet 2017



Avis à la population !

A l'issue d'une longue période électorale, les Français ont choisi monsieur Emmanuel MACRON pour présider aux destinées du pays durant les cinq prochaines années.

Gageons que les promesses de campagne annoncées par le candidat devenu Président de la République seront tenues et que la ruralité ne sera pas oubliée.

Les élections présidentielles ont constitué des moments forts à Cossé-en-Champagne puisque la population s'est particulièrement bien mobilisée avec un taux de participation de 88 % au premier tour et 84 % au second, ce qui a témoigné des attentes nombreuses de chacun.

Les élections législatives ont aussi vu une participation importante des électeurs Cosséens avec des taux de participation de 52,40 % et 51,60%. Madame Géraldine BANNIER a été élue députée pour représenter la circonscription.

Passés ces grand moments de démocratie, il est maintenant temps d'entrer dans la période estivale et de profiter des longues et chaudes journées qui s'annoncent.

Pour le monde agricole, ce sera le moment de recueillir les richesses qui couvrent le sol et les arbres. Pour ceux qui s'éloignent du village, profitez de votre séjour et revenez plein d'entrain !

Pour ceux qui restent, accueillez chaleureusement nos résidents d'été et jouissez des richesses de notre beau village.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Qu'on se le dise !

Décisions essentielles du conseil municipal

En séances des 27 avril et 15 juin, le conseil municipal après en avoir délibéré a approuvé les décisions suivantes :

Réparations imprévues et urgentes

La serrure trois points de la porte vitrée du restaurant « Les Loups gourmands » immeuble communal, a dû être remplacée pour un montant de 408 €. Également, une serrure de la porte d'accès à la classe maternelle a dû être remplacée pour un montant de 90,50 €.

Droit de préemption de la commune

Dans le cadre de la vente de biens à « La guionnière » (vente JOUET – BERGER – DESNOS). Le Conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens immobiliers mis en vente.

Dans le cadre de la vente de biens rue du soleil levant (vente DREUX - DESTAINVILLE). Le Conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens immobiliers mis en vente.

Monument en péril ordinaire

Le calvaire implanté au niveau de l'intersection de la RD 108 (route de Viré-en-Champagne) et du VC 3 (route de Thorigné) présentait un risque d'effondrement et constituait une menace pour la sécurité publique. Le monument, propriété de Madame CHAILLEU a été démonté et la croix a été restituée à la commune qui en était propriétaire.

Signalétique routière – information touristique

Afin de mieux signaler l'activité commerciale de restauration de Madame Valérie BOURNY, le conseil municipal a approuvé le remplacement des indications « multiservices » sur la signalétique d'information implantée dans le village. Cette démarche sera intégralement prise en charge par Madame BOURNY.

Loi sur l'environnement - Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les locaux accueillants les enfants (école publique).

Rappel du dossier : En 2015, la législation imposait de recourir à des organismes agréés pour procéder à des expertises de l'air intérieur dans les lieux accueillants les enfants. Ces démarches particulièrement onéreuses avaient entraîné de nombreuses réactions des Maires.

La nouvelle législation : Le décret initial de 2015 a été modifié. Il impose désormais que la surveillance de la qualité de l'air intérieur fasse l'objet de plusieurs rapports techniques. Les propriétaires des établissements scolaires (mairie) devront établir avant

le 1^{er} janvier 2018 un rapport d'évaluation des moyens d'aération, et un plan d'actions destiné à améliorer les pratiques visant à régénérer régulièrement l'air ambiant et à limiter les polluants lors des travaux d'entretien. Cette démarche évitera à la commune de recourir à des organismes agréés très coûteux pour l'analyse de l'air intérieur de l'école.

Dématérialisation des échanges avec les services de l'État

La commune a souscrit un contrat de dématérialisation des échanges qui permet la transmission numérique sécurisée des données avec la préfecture (Délibérations, arrêtés,...). Le secrétariat de la mairie disposera prochainement des avantages de la dématérialisation : sécurisation des données, transmission rapide, économies d'impression et d'affranchissement.

Un second projet de dématérialisation des échanges est envisagé avec l'administration des finances publiques.

Doté d'outils numériques performants, le travail quotidien du secrétariat communal sera optimisé et les coûts d'exploitation et de fonctionnement seront réduits.

Remplacement du photocopieur de la mairie

Le photocopieur installé à la mairie arrive en fin de contrat de maintenance et la machine est au bout de son potentiel après 7 ans. Il faut donc envisager son renouvellement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire un contrat de location pour un nouveau photocopieur de type MP C2004 ASP pour une durée de vingt trimestres pour un coût de fonctionnement de 239,87 € par trimestre.

Location de la salle annexe de la salle des fêtes

Le conseil municipal a décidé d'offrir la possibilité de louer la salle annexe de la salle des fêtes. Cette location sera possible pour l'organisation de réunions ou de conférences regroupant un nombre de participants limité (20 personnes). Le tarif de la location est arrêté à 50 € en période estivale et à 60 € en période hivernale. La prestation exclut l'organisation de vin d'honneur ou de repas dans la salle annexe.

Rythmes scolaires – Décret relatif à une dérogation à l'organisation des temps scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires qui ont engendré beaucoup de débats lors de leur instauration connaissent une nouvelle évolution. Par décret du 27 juin 2017, il est désormais possible pour les communes qui le souhaitent de revenir à la semaine

scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours.

La mise en œuvre du processus de retour éventuel à la semaine de 4 jours nécessite l'avis du conseil d'école (parents d'élèves) et du conseil municipal, la décision finale revenant au directeur académique des services de l'éducation nationale. Selon toutes probabilités, la modification éventuelle des rythmes scolaires entraînera la fin des activités périscolaires (NAP) qui reposent sur le bénévolat de l'encadrement.

Le 29 juin 2017, le décret autorisant l'éventualité d'un retour à la semaine de 4 jours a été présenté au conseil d'école par le maire. Il est apparu d'emblée que l'hypothèse de la mise en œuvre d'une telle mesure ne devait pas se faire dans la précipitation et ne serait pas appliquée à la prochaine rentrée de septembre 2017. Il a été convenu que toute nouvelle organisation du temps scolaire devait faire l'objet d'une large concertation de l'ensemble des parents d'élèves et que toutes les conséquences d'une réorganisation devaient être analysées. (garde des enfants, transports scolaires, accueil de loisirs..)

Les délégués des parents d'élèves et les élus se sont accordés sur la nécessité de disposer d'un délai d'observation et d'étude suffisant avant d'envisager une modification des temps scolaires et périscolaires.

La directrice de l'école adressera prochainement une note d'information et de consultation à l'ensemble des parents d'élèves pour recueillir leurs avis, les discussions reprendront en septembre après la rentrée.

La 27ème fête paroissiale Bannes - Cossé-en-Champagne



Le dimanche 30 avril 2017, c'est par une température fraîche accompagnée de pluie que s'est déroulée la fête paroissiale. Pour l'occasion les élus et les bénévoles des communes de Bannes et Cossé ont souhaité se regrouper pour organiser les festivités sous la direction de Paul Campas président de l'association « Rencontres et aventures ».

La messe célébrée par le Père Jean-Luc ROBLIN a été suivie d'un vin d'honneur et d'un repas regroupant environ 250 personnes. L'après-midi le concours de

belote et le loto ont accueilli de nombreux participants. Grand merci aux bénévoles des deux communes qui se sont engagés sans compter pour que cette fête soit une véritable réussite.

Les heureux événements

Trois mariages ont été et seront célébrés à Cossé en Champagne. Se sont unis par le mariage :

- le 7 mai 2017 Pascal BEZANNIER et Angélique DUROUX.

- Le 25 mai 2017 Rémi SAUGERON et Claire DZIURDA.

- Le 29 juillet 2017 Sébastien COIGNARD et Anne-Laure JOUET.

Tous nos vœux de bonheur sont adressés aux nouveaux époux.

Agenda des festivités à Cossé en Champagne

- **Le dimanche 2 juillet 2017** fête de l'école publique organisée à la salle des fêtes par l'Association des parents d'élèves.

- **Le samedi 15 juillet 2017** fête communale « cochon grillé » et concours de pétanque sont organisés par le comité des fêtes à la salle des fêtes de Cossé en Champagne.

- **Le samedi 16 septembre 2017** deuxième lâcher de truites au plan d'eau organisée par l'association de pêche de Cossé-en-Champagne.

Les élections à Cossé en Champagne

Élections présidentielles, 2^{ème} tour le 7 mai :

Emmanuel MACRON (104 – 56,52 %) Marine LE PEN (80 – 43,48 %) .

Élections législatives, 2^{ème} tour le 18 juin :

Guillaume CHEVROLLIER (74 – 59,20 %)
Géraldine BANNIER (51 – 40,80%).

Elections sénatoriales du 24 septembre 2017

Le 30 juin 2017, le conseil municipal a désigné les élus chargés de représenter la collectivité aux prochaines élections sénatoriales.

Christian HERBERT a été élu délégué, Roland OGER, Stéphane FOUCHER et Sonia FOURMOND ont été élus suppléants.

La vie des associations

Association des anciens combattants d'AFN

La cérémonie du 8 mai qui regroupait les communes de Bannes, Cossé, Saulges, Ballée, Beaumont Pied de Bœuf et Préaux a été organisée à Epineux Le Seguin. La messe de commémoration célébrée par le Père Jean-Luc Roblin a été suivie d'un recueillement au monument aux morts et d'un vin d'honneur. Le traditionnel repas de l'association a été organisé le 27 mai à la salle des fêtes de Cossé-en-Champagne.

Association « pêche du plan d'eau »

Le vendredi 16 juin l'association a accueilli les élèves de l'école publique pour un après-midi de détente. Les enfants ont pu s'adonner à la pêche à la truite dans d'excellentes conditions de sécurité. La journée s'est terminée par un repas champêtre convivial au plan d'eau.



Notez le : 2ème lâcher de truites

Le samedi 16 septembre 2017 à partir de 8h00, les pêcheurs de truites pourront s'adonner à leur passe temps favori au plan d'eau de Cossé en Champagne. Les cartes sont à 7 euros pour 8 truites. Casse croûte et buvette sur place.

Association Gym tonic

L'activité zumba a pris ses quartiers d'été. La saison s'est achevée le 27 juin par un apéritif dinatoire. Ce fut l'occasion de remercier Maryse Ferrant pour les années passées à nous coacher, à nous faire danser, à nous muscler. La rentrée prochaine sera marquée par des nouveautés. La reprise aura lieu le mercredi 20 septembre à 20h30. Les séances dureront désormais 1h15 (45 minutes de zumba suivies de renforcement musculaire, gainage, stretching). Caroline Lebosquin assurera les séances. Tarif: 110 euros. La première séance est une séance découverte. Renseignements et Inscriptions au: 02 43 64 32 50 (Gisèle LAUTRAM),

02 43 90 56 68 (Carole GARREAU), 02 43 64 30 10 (Fabienne HEURTEBISE). L'association souhaite à tous un bel été.

Le petit mot de la gendarmerie

La période estivale approche, et celui des vacances avec. Une vigilance particulière s'impose, une forme de délinquance estivale étant observée. Rappelons tout d'abord l'existence du dispositif « Tranquillité vacances ». Il permet de signaler tout départ à votre gendarmerie ou commissariat de référence, et se traduit par une surveillance particulière de votre domicile en votre absence. Il permet également de connaître vos coordonnées afin de signaler tout problème survenant à votre habitation, qu'il s'agisse d'un cambriolage ou autre (dégât des eaux, intempérie, ...), ou de faire venir un tiers de confiance désigné au besoin, sans avoir à vous faire déplacer ou vous inquiéter sans raison. L'inscription au dispositif se fait dans n'importe quelle gendarmerie, et est inscrite dans un fichier national, le suivi est transmis ensuite à chaque unité concernée lors des patrouilles.

Ce dispositif va de pair avec des précautions : n'hésitez pas à confier vos clefs à une personne de confiance, au besoin en faisant « vivre » la maison, en ouvrant les volets par exemple. La chaleur estivale peut être mise à profit par les cambrioleurs : n'ouvrez pas les portes, fenêtres, sans qu'elles restent à votre vue. Un cambriolage ne prend que quelques minutes, et demande beaucoup d'audace, on constate tous les ans des vols en pleine journée, en présence des occupants qui ne s'en rendent compte qu'en revenant dans leur domicile ou en allant dans certaines pièces. De même, ne laissez pas vos voitures ouvertes sans surveillance, même dans les propriétés. Le tourisme est prétexte à des formes particulières. Méfiez-vous des gens soit-disant perdus, y compris sur vos lieux de vacances, vous demandant leur chemin en déployant une carte routière : c'est bien souvent un stratagème destiné à subtiliser votre carte bancaire, surtout sur les parkings de supermarché où une personne a repéré votre code avant de vous aborder. En matière de circulation routière, des précautions sont à prendre. N'oubliez pas de prendre la route reposée, et de vous arrêter fréquemment pour rejoindre vos lieux de vacances. Surveillez les chargements et leurs arrimages. Respectez les distances de sécurité, surtout sur autoroute, où le temps de réaction fait parcourir une distance importante avant l'arrêt. Enfin, et particulièrement en cette année de sécheresse, soyez vigilants en matière d'incendie : ne jetez pas de cigarettes ou mégots sans les avoir soigneusement éteints, ni des voitures en roulant. Adjudant RICOU.